

L'ABEILLE.

IMPRIMERIE PAR F. DELAUX. NOUVELLE-ORLEANS. LUNDI, 15 MARS 1830.

INTERIEUR.

Mlle. Orlean, 15 Mars.

Nous apprenons que le bill relatif à l'expulsion des gens de couleur libres a été définitivement adopté, ainsi qu'un bill à l'égard des écrits séditieux qui pourraient être publiés à ce sujet.

LOI DE L'ETAT. Acte relatif aux Juris. Sect. 1. Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, que l'acte intitulé "Acte pour rappeler l'acte intitulé 'Acte pour pourvoir plus efficacement à l'administration de la justice pour et dans le premier district judiciaire, et pour d'autres objets'" passé le 1er d'Avril 1826, et pour changer le mode de désigner et de citer les Jurés pour les différents cours du 1er. district, approuvé le 7 Février 1829, est et demeure par le présent rappelé, et que les lois concernant les Juris, qui étaient en vigueur à l'époque de la promulgation de cet acte, sont et demeurent par le présent remises en vigueur dans et pour le premier district judiciaire.

Sect. 2. Il est de plus décrété, &c. qu'à dater de la promulgation de cet acte, tout individu mâle et blanc au-dessus de l'âge de vingt ans, résidant dans la paroisse d'Orléans, que dans cette partie de la paroisse de Jefferson, qui était autrefois comprise dans les limites de ladite paroisse d'Orléans, excepté ceux qui sont exemptés par la 6me. section d'un acte intitulé "Acte pour amender les lois existantes relatives aux jurés, approuvé le 27 Février 1826, sera tenu de remplir les fonctions de juré dans les diverses cours dans la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans.

Sect. 3. Il est de plus décrété, &c. que le quatrième Lundi de Novembre prochain, et à la même époque toutes les années subséquentes, il sera du devoir des Shérifs des paroisses d'Orléans et de Jefferson de fournir une liste de tous les individus mâles et blancs âgés de plus de vingt ans, qui seraient pas compris dans les exceptions mentionnées dans la seconde section de cet acte, et qui résident dans les limites de la paroisse d'Orléans et de cette partie de la paroisse de Jefferson ci-dessus mentionnée; et cette liste servira à tirer les jurés conformément aux dispositions des lois qui étaient en vigueur dans cet Etat jusqu'au 7 Février 1829.

Sect. 4. Il est de plus décrété, &c. que la liste faite en vertu de l'acte du 7 Février 1829, servira pour l'année courante, et que les jurés seront tirés des noms des personnes qui se trouvent portées sur cette liste, conformément aux statuts qui étaient en vigueur lors de la promulgation de l'acte en vertu duquel la dite liste a été faite.

Sect. 5. Il est de plus décrété, &c. que toutes les dispositions des lois antérieures, qui seraient contraires aux dispositions du présent acte, sont et demeurent rappelées.

Sect. 6. Et il est de plus décrété, &c. que dans le cas où la disposition de la 3e. section de cet acte qui exige que la dite liste soit fournie le quatrième Lundi de Novembre prochain, et chaque année subséquente à la même époque, n'aurait pas été mise à exécution, les Shérifs, ou l'un d'eux, devront s'adresser à la Cour de District du premier district, et lui exposer la raison ou les raisons qui auraient empêché qu'on se conformât à la dite disposition; sur quoi la dite Cour de District, prenant en considération les circonstances du cas, dont elle seule sera juge, accordera un temps additionnel pour parfaire et fournir la dite liste; et la dite demande, ainsi que l'ordre qui aura été lancé, seront enregistrés dans la dite cour.

A. B. ROMAN, Orateur de la Chambre des Représentants. ISAAC A. SMITH, Président du Sénat, pro. temp. Approuvé, le 2 Mars 1830. JACQUES DUPRE, Remplissant les fonctions de Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

RESOLUTION. Résolu par le sénat et la chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale: Que nos sénateurs aux Congrès soient chargés et nos représentants priés de faire tous leurs efforts pour obtenir des Etats Unis, qu'ils veuillent bien contribuer à faire enlever un embarras qui obstrue la navigation de l'Atchafalaya et du bayou Pigeon qui en est une branche; ce qui procurerait une navigation beaucoup plus libre et sûre, pour les chalans, de même que les bateaux à vapeur et autres embarcations, entre le Mississippi, les Opelousas et les Attakapas. A. B. ROMAN, Orateur de la Chambre des Représentants. ISAAC A. SMITH, Président du Sénat, pro. temp. Approuvé, le 4 Mars 1830. JACQUES DUPRE, Remplissant les fonctions de Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

EXTERIEUR.

ANGLETERRE. Londres, 12 Janvier.

Nos lettres de Lisbonne, dit le Times, sont remplies des mêmes traits d'atrocité qui ont jusqu'à ce moment distingué les actes de don Miguel et de ses ministres; leur répétition leur fait perdre l'intérêt de la nouveauté. Le gouvernement et la cour de Lisbonne sont parvenus à rendre monotones la violence et l'atrocité; les prisons sont toujours encombrées; la mort seule délivre les prisonniers de leur déportation sur les côtes pestilentielles d'Afrique. Dernièrement, on avait préparé un transport pour cinquante constitutionnels des premières familles; on les avait entassés dans le plus petit espace possible. Dans cette position, ils apprirent que trente assassins, voleurs de grands chemins et autres malfaiteurs, allaient leur disputer l'espace étroit qu'on leur avait donné; ces criminels furent même autorisés à prendre les meilleurs places, et à donner les plus mauvaises à des magistrats, à des membres des cortès, et à d'autres honorables martyrs de la loyauté et du patriotisme. Jamais bâtiment négrier ne présente un tableau plus affreux que ce transport avec ses quatre-vingts déportés. D'un autre côté, trois jeunes magistrats, soupçonnés de ne pas être adorateurs serviles de don Miguel, travaillent maintenant à l'arsenal de Lisbonne, attachés à la chaîne des galériens. Pendant quelque temps, on leur avait épargné les fatigues du travail forcé; mais depuis on les a contraints. La commission sanguinaire de Porto continue ses travaux; elle ne condamne plus à mort, mais à la déportation, et elle confisque les propriétés.

FEUILLETON.

TABEAU DE L'INCENDIE DE MOSCOU, Par M. Maetz. Nous avons assisté Mercredi dernier au nouveau spectacle donné dans la salle St. Philippe, et nous croyons pouvoir assurer que rien de ce qu'on a vu jusqu'à ce moment dans cette ville ne peut être mis en parallèle avec les Automates de M. Maetz. Un mot donnera une idée de l'illusion qu'ils produisent: une dame après avoir regardé attentivement le petit danseur de corde, pendant près d'un quart d'heure, se retourna et dit gravement à quelqu'un qui était près d'elle: Mais cet enfant doit être fatigué! Ce mot doit payer au centuple les peines et les veilles de l'ingénieur-auteur de ces machines singulières. On regrette qu'il n'en ait pas un plus grand nombre à offrir à la curiosité du public.

Si les exercices des automates de M. Maetz ont excité dans la salle un vif mouvement de curiosité, son tableau de l'incendie de Moscou y a fait naître l'admiration; une salve d'applaudissements a salué ce chef d'œuvre. Le spectateur se trouve tout à coup transporté sur une scène magnifique d'horreur et d'effets terribles. Cette ville entière livrée aux flammes, ce vaste incendie qui s'étend avec rapidité et dévore les plus beaux édifices, ces colonnes d'une épaisse fumée qui s'élèvent en tourbillonnant et se répandent sur la ville en un vaste nuage dont la teinte rougeâtre se reflète sur les objets environnant, cette foule de malheureux qui fuient une mort horrible et emportent des débris de meubles et d'ustensiles de ménage de toute sorte qu'ils ont ravi aux flammes, ces lâches incendiaires qui se promènent la torche à la main pour veiller à ce que l'élément destructeur n'épargne aucune partie de cette opulente cité, et ce son lugubre des cloches qui vient ajouter par un autre sens à l'émotion, tout dans ce tableau respire la terreur et la pitié; vous ne pouvez vous défendre d'un serrement de cœur qui fait rouler une larme dans votre oeil. Mais quand les sons d'une musique guerrière viennent vous arracher à cette triste contemplation, quand vous voyez briller à cette affreuse lueur l'aigle de Marengo et de Wagram et ce drapeau devant lequel se courba l'Europe, alors l'esprit s'exalte, 16 années disparaissent, vous vous reportez en idée à l'époque de ces faits glorieux que les siècles à venir mettront peut-être au rang des fables de l'antiquité; pour achever l'illusion le canon gronde et se mêle aux terribles craquements du feu de la mousqueterie, il n'y a plus de peinture ni de machines, vous assistez à l'une de ces batailles de géant qui décidèrent du sort des empires, et vous croyez entendre les gémissements des blessés et des mourans. Pour dernière ressource les Russes terrifiés mettent le feu à une mine pratiquée sous le Kremlin, et font sauter en éclats ce magnifique palais des Czars.

Entrer dans de plus grands détails sur ce tableau serait priver d'une demi heure de vraie satisfaction ceux qui désireront sans doute aller, comme nous, lui payer un tribut d'admiration. Quiconque veut avoir une idée de ce que le génie du peintre combiné avec l'art du mécanicien peut produire d'émotions, ne doit pas négliger d'aller passer une soirée au Théâtre St. Philippe.

Nous hasardons une seule critique: c'est fusée qui représente la mine qui fit sauter le Kremlin, nous paraît faire trop lentement son effet et rompre l'illusion qui est parfaite jusqu'alors; on peut aisément remédier à ce léger inconvénient.

UN ROI PAR SOUSCRIPTION. Allons, que l'Angleterre donne quelques millions, que la France en ajoute quelques autres; puis, que l'Autriche et la Prusse fournissent ce qu'elles pourront; que la Russie entre dans la souscription, si toute fois elle veut donner ses roubles pour perdre son influence et son patronage; et voilà notre masse toute faite pour payer la pension d'un roi.

Quant à ce roi, nous le tenons, et dans tous les cas nous n'aurions que la peine de

choisir: il s'en présente de tous côtés, chaque diplomate a le sien à nous offrir; mais il est d'avance tout trouvé et préparé, il n'a plus qu'à s'embarquer sur un paquebot avec son sceptre et sa couronne dans son portemanteau et quelques lettres de change dans son portefeuille, et la voilà roi. L'Angleterre le tient là au service de la Grèce; c'est un petit seigneur allemand, le prince de Saxe-Cobourg, un vrai roi en disponibilité dont les marchands de la Cité ne savent que faire en ce moment, et qu'ils vont expédier avec connaissance de lord Wellington aux pauvres Hellènes. Un caprice de jeune fille l'appela sur les degrés du trône d'Angleterre, et la seule complaisance d'un parlement lui valut une pension perpétuelle de deux millions. Pour se faire héritier de Georges IV, il changea de religion; alors, de luthérien il devint anglican; aujourd'hui, pour succéder au président de la Grèce, d'anglican il se fera Grec schismatique, et tout sera dit; quitte à se faire circoncire et à devenir musulman, s'il tombe un jour en la cervelle de nos diplomates et faiseurs de roi de lui offrir la principauté d'Alger ou la vice-royauté d'Egypte, ou encore le califat de Bagdad que M. de Polignac va rétablir, tant notre candidat roi est philosophe et tient peu aux diverses religions qui se partagent le monde.

Ainsi la Grèce aura un roi, et un roi par souscription. C'était, en effet, chose trop dangereuse que de laisser cette noble et pauvre nation se gouverner mesquinement avec des formes républicaines: car la république, n'en doutons point, est une peste qui se communique aux peuples, qui va gagnant les nations malgré les lazarets, les quarantaines et les cordons sanitaires. Pour prévenir le danger et les conséquences, chaque gouvernement a souscrit, avec autre argent bien entendu, avec la monnaie des emprunts qui se négocient partout. Mais enfin chacun a promis de donner quelque chose pour faire la bourse du roi; et pour prix de tant de sang versé, de tant de sacrifices faits pour conquérir l'indépendance, les Grecs auront un monarque qui, d'une main, leur paiera en despotisme la récompense de leur héroïsme et de leur sang, et de l'autre recevra la charité des puissances de l'Europe.

Un jeune ecclésiastique romain a publié un opuscule intitulé: Della Trinité terrestre, come di dogma di religione, dans lequel s'appuyant sur des textes de la sainte Bible, il prouve que le gouvernement constitutionnel est une image de la Sainte-Trinité. Le livre avait à peine paru, qu'il a été saisi et brûlé; et les pères Dominicains, au lieu de refuser l'auteur de la Trinité terrestre, l'ont fait incarner. C'est un argument qui ne vaut pas encore ceux du pacha Schahabam, mais qui cependant tranche aussi bien des difficultés.

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS. Expéditions. Navire Mary Howland, Akin, Liverpool, Navire Perfect, Prince, Liverpool, Brick Napé, Loring, Havre, Brick Katherine, Mgo, Matanzas, J. W. Zacharie & Co. 2 Steff. Brick Hope, Pitmas, Boston, Barque Hambel, Islands, Liverpool, Gordon, Fursall et Co. Brick Conacius, Soule, New-York, Brick Swan, Harding, Philadelphie, Brick Thomas et William, McIntyre, N.-York, Goel. Albion, Vennard, do. Goel. Correo, Tucker, Tampico, Goel. Sophia, Stuyard, St. Yago de Cuba, Goel. Rebecca, Bailey, Vera Cruz, Goel. Conclusion, Weston, Mobile, Capt. Goel. Sun, Gardner, Baltimore, Goel. Gear, Reed, Matagorda, Bateau Signal, Griffin, Charleston. Arrivés. Bateau de remorque Grampus, de la passe Sud Ouest, ayant mis en mer le navire Louisiana, et améné le brick Wm. Henry et la goélette Pronta, tous deux de la Havane. Passé en Rivière les bricks Algerine, de Boston, et Otis, de Hollowell; un brick en vue à la passe—rien autre, le 13. Brick Wm. Henry, Cole, de la Havane, avec fruit, café, sucre, etc. à divers. Brick Maria Caroline, (en détresse). Goel. Eliza, Bathbone, de Batharrarie. Goel. Pronta, Ygleas, de la Havane, avec sucre et fruit. Bateau à vapeur Saratoga, Hatch, de Natchitoches, avec coton. Bateau à vapeur Louisiana, Beckwith, de Cincinnati, avec un chargement assorti, à divers. Bateau à vapeur Fame, Davis, de Louisville, avec un chargement assorti, à divers. Bateau à vapeur Brandywine, Gordon, de Nashville, avec coton, tsac, etc. Bateau à vapeur Attakapas, Curry, de St. Martinsville, avec sucre, melasse, etc. à divers. Bateau à vapeur Souvenir, Streck, de Lafourche, avec coton, sucre et melasse—32 pas. Bateau à vapeur Natchez, Strong, du Bayou Sarah, avec 315 balles coton—20 passagers. Bateau à vapeur Coosa, Halpin, du Bayou Sarah, avec 220 balles coton—58 passagers. Bateau à vapeur Isabella, Green, de Louisville, avec 1740 lbs farine, 40 lbs whistrey, etc. à Townsley et Prieur—6 passagers. Bateau à vapeur Walk in the Water, Luckner, des Natchez. Bateau à vapeur Lady of the Lake, Riley, de Rodney.

Arrivés au Bassin. Bateau Cotton Plant, Whiting, de Peelington, avec 181 balles coton.

THEATRE AMERICAIN (RUE DU CAMP.) Lundi, 15 Mars. Le Libertin, Traduction littérale de l'opéra de Mozart. Suivi de La Reine de Mai, Petite pièce amusante. Mardi, dernière représentation de MM. Cowell père et fils, et de Bénoni.

Curiosités à Vendre. PLUSIEURS objets de la plus grande curiosité, arrivant de France, et propres à être donnés comme spectacle. S'adresser à A. Boudier, rue Bourbon, N. 175, de sept à onze heures du matin. 10 mars

THEATRE D'ORLEANS.

Le public est respectueusement informé que le célèbre HERR BLIND, dont l'adresse et l'agilité sur la corde ont ravi tous ceux qui ont assisté à ses exercices, est engagé pour quatre représentations, et qu'il aura l'honneur de débiter

Mardi, 16 Mars 1830. Le spectacle commencera par L'HERITIERE, Vaudeville en un acte. Immédiatement après, Herv Clino paraîtra vêtus en paysan Suisse, et dansera

La Sabotiere, Puis par une rapide métamorphose, il changera tout à coup ses vêtements et se montrera sous un costume Turc. Il exécutera plusieurs tours étonnans et diverses danses gracieuses; et il terminera en mimant les différentes passions humaines, telles que la joie, l'espérance, la crainte, la rage, &c. et au jeu de sa physiognomie il joindra les

POSES CLASSIQUES. La musique qui accompagne ces exercices est choisie dans les œuvres des meilleurs maîtres anciens et modernes. Un changement de décoration en harmonie avec ce qui sera exécuté, aura lieu pendant la représentation. Le spectacle sera terminé par Le Nouveau Seigneur du Village, Opéra en un acte.

TIRAGE DE LA LOTERIE DE L'Eglise Catholique DES NATCHITOCHEs, 5ème. classe.

Le soussigné ayant été requis de présider au tirage de la Loterie de l'Eglise catholique des Natchitoches, 5e. classe, certifié par le présent, que les Nos. suivans sont ceux qui, ce jour, ont été tirés d'entre les trente mis dans la roue; Savoir: Premier. Second. Troisième. Quatrième.

29 17 28 1 Et que les dits Nos. ont été tirés dans l'ordre dans lequel ils sont rangés ci-dessus; c'est à dire, le No. 29 le premier, le No. 17 le second, le No. 28 le troisième, et le No. 1 le quatrième et dernier. En foi de quoi, Nelle-Orléans, ce 13 Mars 1830.

C. MAURIAN, Jgr. Président de la cour de Cité.

AVIS—Afin d'accommoder les personnes qui demeurent à une certaine distance du Théâtre St. Philippe, les représentations qu'on y donne auront lieu à l'avenir à commencer de 8 heures. C'est à la demande d'un grand nombre de personnes que ce changement a lieu. 15 mars

L'ABBE Ph. Borgna prie les parents, qui désirent envoyer leurs enfants au collège Ste. Marie, Etat de Missouri, de s'adresser chez lui, sous le plus court délai, afin de prendre les arrangements nécessaires pour que les enfans puissent partir à bord du steamboat North America, capt. Scott, attendu dans ce port sous peu de jours. Il prévient aussi les personnes qui désireraient avoir des prospectus de cet établissement, qu'elles en trouveront à la librairie de Mr. L. Bismar près la Bourse. 12 mars

A VENDRE. LA Boulangerie située rue Toulouse entre Dauphine et Bourbon. Si la dite boulangerie n'est pas vendue à l'amiable dans la journée, elle sera crieée à l'enchère demain 8. midi, à 5 heures de l'après midi. S'adresser aujourd'hui à midi, rue Toulouse, No. 1-1, ou l'on vendra les ustensiles de la boulangerie et tous les meubles qui en dépendent. 12 mars

Salle d'Orléans. Bal de la St. Joseph. L'ADMINISTRATION des bals de la Salle d'Orléans a l'honneur d'informer les Dames qui ont reçu dans le courant du Carnaval des billets d'invitation, qu'il y aura dans la dite salle, le jour de St. Joseph, 19 Mars, un

GRAND BAL Paré et Masqué. On y admittira que les dames qui recevront leurs billets d'invitation; elles sont priées de ne pas les oublier afin d'éviter l'inconvénient d'être retenu à leur entrée au bal. Aucun billet de dames ne sera délivré à la porte, celles qui n'en auront point ne seront point admises. Les cavaliers payeront \$1.50, en souscrivant sur le livre de souscription. 10 mars

A vendre à l'amiable. UN Terrain situé au faubourg Lafayette, rue Rousseau, face au Collège, mesurant 60 pieds de face, sur 149 pieds de profondeur, et désigné par le No. 35. Le dit terrain est entouré, et les banquettes sont confectionnées. S'adresser pour le prix à François Canelli, en face de la maison de Jean Moné. 11 mars

COUR de District, Mardi, 9 Mars 1830. Orléans, affaire de Ferdinand Percy vs. ses créanciers.—Sur motion de H. R. Denis, conseil du syndic des créanciers de l'insolvable, en enregistrant un tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour que les dits créanciers et tous autres intéressés aient à décrire, d'ici au 24 du présent mois ou ce jour, les raisons pour lesquelles le dit tableau de distribution ne serait pas homologué et confirmé selon la loi. Extraits des minutes. 11 mars J. L. LEWIS, greff.

POUR LA HAVANE, Le beau trois mats espagnol DOS AMIGOS, capitaine Cortez, ayant la moitié de sa cargaison engagée, partira sous peu de jours. Pour fret de 300 barils ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à J. PRATS, rue Ste. Anne No. 32 11 mars

POUR LA HAVANE, Le beau brick paquebot UNION, capt. Boss, ayant les deux tiers de son chargement engagé, sera promptement expédié. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à H. GALLÉ, Rue Bienville, No. 22. 6 mars

VENTES A L'ENCAEN.

PAR F. DUUILLET. Il sera vendu, à la bourse, le Samedi 20 courant, à midi, la négresse Lucy, âgée de 20 ans, depuis dix ans dans le pays, parlant français et anglais; elle est bonne blanchisseuse et repasseuse et bonne domestique de maison. Garantie des vices et maladies prévus par la loi. Conditions, six mois de crédit en billet endossé à la satisfaction du vendeur, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. On pourra voir la dite négresse d'ici au jour de la vente, ou s'adressant au bureau de cette feuille. 15 mars

PAR JOSEPH T. BAUDUC. Il sera vendu à la Bourse, le Samedi 20 du courant:—Une négresse, nommée Nancy, de 18 à 19 ans; bonne servante de maison et d'une bonne conduite. Aussi la négresse Sarah, de 40 à 42 ans, avec sa fille Mathilde de 18 à 19 ans, et l'enfant de celle ci, de 4 ans; toutes deux bonnes servantes de bonne conduite. Conditions à la vente. 12 mars

EXPOSITION de papiers découverts, si intéressante et si généralement admirée, connue sous le nom de PAPIROTOMIE, rue de Chartres, No. 115, sera close Lundi soir à 9 heures; les personnes qui désirent se procurer les profits inimitables de M. Hanks, sont invitées à s'adresser à lui avant cette époque. Prix d'entrée (y compris un profil ressemblant en buste) 50 cents. Le célèbre jeune artiste continue de tirer des profils en buste ou en pied, tous les jours, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 de l'après midi, et le soir de 7 à 9. Jusqu'au 16 du courant. Mr. Reynolds bronzerà ces profils au goût des amateurs. 12 mars—3

LOTERIE DE LA LOUISIANE, CLASSE No. 2; pour 1830.

Le Tirage aura lieu à la Nlle-Orléans, Mercredi 17 de Mars 1830. YATES & MINTYRE, COMMISSAIRES. Loterie de 60 Numéros—9 Numéros tirés.

Table with 3 columns: PROSPECTUS, LOT DE \$5,000 EST, and \$5,000. Rows include 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60.

15,395 Lots gagnans, s'élevant à \$ 31,300. Billets entiers, \$2.—Moitié, \$1.— A vendre au Bureau de YATES & MINTYRE, Rue Conti, No. 23, vis-à-vis l'Hotel Richerbourg. 13 mars

INSTITUTEUR. UN homme d'un âge mur, et dont la vie a été consacrée à l'étude, désirant trouver à s'employer comme instituteur, dans une famille privée à la campagne. Pour renseignements, s'adresser à Mr. T. J. B. directeur des Ecoles Publiques. 10 mars

VICTOR ROUMAGE offre à vendre les objets suivans: 10 Balles Brin jeune pour musiquaires, 4 Do. Couci fil de coton, 4 Do. Leontine pour pantalons et vestes, 12 Do. Fil de Reanes, 20 Do. Laines assorties, 4 Bourcans Fil à Soie, pour emballage, 400 Bques Vin Rouge assorti, de Bordeaux, 1000 Caisse do, 500 Do. Blaux do, 25 Thermos Vin Blanc, Sauterie et Graves, 20 Pipes Eau-de-vie de Cognac, 100 Caisses Liquette assorties, 100 Do. Fruits à l'Eau-de-vie, 20 Do. Savilles à l'huile et cruces, 13 Malles Eau-de-Cologne, 12 Caisse Serrures de 4 à 10 pouces, et autres ferremens, 25 Barils Café de St. Jago de Cuba, etc. etc 2 m. s.

CHANGEMENT DE DOMICILE. Le soussigné prévient le public qu'il a transporté son magasin de MARCHANDISES SECHES à bon marché, de la rue St. Philippe à l'encoignure des rues Conté et Dumaine. Il vient de recevoir un assortiment de MARCHANDISES DE MODES de tout genre, ainsi que des VERRES et CRISTALS assortis, venant de France. Il espère que par la modicité de ses prix il méritera la continuation de l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour. 25 fév. J. LA SALLE.

CHARLES JOURDAN, libraire et marchand de papiers de l'entree, étant dans l'intention de faire une absence de plusieurs mois, prie ceux qui lui doivent de vouloir bien le régler, comme aussi il invite ceux qui auraient quelques réclamations à faire, de se présenter. Au surplus, il donne avis qu'il a chargé de ses papiers, pour sa provision, Messrs. Martial Flandin, Bernier et Xavier Fouché. Il annonce aussi qu'à cause de son voyage en France et de la facilité qu'il aura de s'y procurer provisionner, il fera une remise de 25 pour cent sur toutes marchandises, le papier blanc excepté, à tous ceux qui en prendront au-dessus de \$10, d'ici au 15 Avril. Nota.—Il se chargera avec plaisir de toutes les pièces de commissions pour France. 8 mars C. JOURDAN.

MESSIEURS J. Mignon et Fautic, riches et dignes personnes, ont été nommés pour faire une absence de plusieurs mois, prie ceux qui lui doivent de vouloir bien le régler, comme aussi il invite ceux qui auraient quelques réclamations à faire, de se présenter. Au surplus, il donne avis qu'il a chargé de ses papiers, pour sa provision, Messrs. Martial Flandin, Bernier et Xavier Fouché. Il annonce aussi qu'à cause de son voyage en France et de la facilité qu'il aura de s'y procurer provisionner, il fera une remise de 25 pour cent sur toutes marchandises, le papier blanc excepté, à tous ceux qui en prendront au-dessus de \$10, d'ici au 15 Avril. Nota.—Il se chargera avec plaisir de toutes les pièces de commissions pour France. 8 mars C. JOURDAN.

800 Barriques Vin de Marseilles, d'impression, ayant droit au char-back, à vendre à des conditions avantageuses, par JULES LEBLANC.